

Loir et Cher | Nord Loire | villexanton

Une commune dans le vent



Étienne Leroux, maire de Villexanton, est pour l'éolienne.

Depuis quelques mois, Villexanton vit au rythme d'un projet d'installation d'une éolienne sur son terrain et d'une dizaine d'autres sur La Chapelle-Saint-Martin. Pas étonnant donc que le vent ait soufflé samedi soir aux vœux du maire (lire la NR du 12 janvier). □ Des projets communaux ont tout de même été évoqués. En 2011, on verra l'aménagement de la cuisine de la salle communale (isolation, carrelage, électroménager...) mais aussi l'aménagement de la cour. Sur ces dossiers des subventions seront demandées. □ Mais incontestablement le projet phare, c'est l'éolien. Il y a les pour (le maire notamment) et les contre (un des adjoints à la tête des opposants, dépositaire d'une pétition de 114 signatures). □ VSB énergies nouvelles, la société concernée a déposé le 18 décembre dernier un permis de construire, le maire ayant un mois pour donner son avis (lire la NR du 13 janvier). □ □

Un mois pour donner son avis

« Je suis pour car cette éolienne (90 m de haut) peut nous rapporter au moins 20 k€, soit 1/5e du budget. Je leur ai demandé qu'ils s'engagent par écrit sur cette somme voire plus. Par ailleurs j'ai reçu la pétition des opposants le 13 (c'est la démocratie) et certaines signatures m'étonnent car dans des discussions, certaines de ces personnes étaient pour » explique le maire, visiblement blessé par des attaques personnelles. □ Comme toute affaire sensible, chacun campe sur ses positions, c'est le cas

de Jean-Pierre Houssin, adjoint qui s'oppose surtout sur l'aspect environnemental : « 114 signataires sur 206 habitants, c'est important. Ma principale critique c'est l'environnement. Nous sommes en zone Natura 2000, l'éolienne du village plus les autres vont pourrir le paysage. N'oublions pas non plus que nous sommes classés par l'Unesco ».

□ Soirée agitée en échanges vifs, arguments contre arguments ! Débat il y aura encore, même s'il y a un vote favorable du conseil municipal, c'est la réglementation qui l'exige (lire la NR du 13 janvier). Rien n'est joué pour l'heure, cela ne voulant pas dire que toutes les paroles prononcées sont du vent !

Cor. NR : Alain Amiot